

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant pour le bâtiment portant le numéro 1291, rue Redpath-Crescent, une dérogation permettant l'aménagement d'équipements mécaniques en cour avant, et ce, en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1164869006].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 14 février 2017, à 19 h, à la Salle du conseil, au 800 de Maisonneuve Est, au rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 21 janvier 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito